REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC Vendée Grand Littoral

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal

Numéro SIRET: 20007190000043

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MOUTIERS LES MAUXFAITS

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET: Budget Ateliers Relais

ANNEE 2018

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	BP	2018
I - VOTE DU BUDGET	I	

Α1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	56 375,00	40 895,00	
60611	Eau et assainissement	500,00	500,00	
60612	Énergie - Électricité	1 200,00	500,00	
61521	Terrains	1 000,00	1 000,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	15 657,00	20 000,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	31 314,00	0,00	
6161	Assurance multirisques	1 171,00	1 030,50	
6284	Redevances pour services rendus		1 300,00	
63512	Taxes foncières	5 533,00	16 564,50	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	5,00	6,00	
65888	Autres	5,00	6,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	56 380,00	40 901,00	
66	Charges financières (b)	10 025,00	6 731,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	6 271,00	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		443,00	
6688	Autres	25,00	17,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	66 405,00	47 632,00	
023	Virement à la section d'investissement		36 932,31	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	28 295,00	25 650,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	28 295,00	25 650,00	
•	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 295,00	62 582,31	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	28 295,00	62 582,31	
тот	AL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	94 700,00	110 214,31	

	+
RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	110 214,31

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

B-1-3-A1

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe deliberant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	BP	2018
I - VOTE DU BUDGET	ı	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
74	Dotations, subventions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	82 237,00	71 518,00	
752	Revenus des immeubles	82 237,00	71 518,00	
	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES 0+74+75+013)	82 237,00	71 518,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	5 533,00	2 627,50	
7788	Produits exceptionnels divers	5 533,00	2 627,50	
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	87 770,00	74 145,50	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	6 930,00	4 062,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	6 930,00	4 062,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 930,00	4 062,00	
то	TAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	94 700,00	78 207,50	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	32 006,81
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	110 214,31

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

 ⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-3-A2

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Opération d'équipement n° 2017 (5)	117 624,92	67 768,00	
	Opération d'équipement n° 350 (5)	115 000,00	55 393,75	
	Total des dépenses d'équipement	232 624,92	123 161,75	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	114 516,00	111 005,00	
1641	Emprunts en euros	112 000,00	108 489,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 516,00	2 516,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	
	Total des dépenses financières	114 516,00	111 005,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	347 140,92	234 166,75	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	6 930,00	4 062,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	6 930,00	4 062,00	
139141	Communes membres du GFP	2 875,00	0,00	
139151	GFP de rattachement	4 055,00	4 062,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	6 930,00	4 062,00	
ТС	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	354 070,92	238 228,75	

	+
RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 228,75

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-3-B1

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	BP	2018

I - VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	230 000,00	0,00	
1312 1313	Régions Départements	190 000,00 40 000,00	0,00 0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
	Total des recettes d'équipement	230 000,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 945,74	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 945,74	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 516,00	2 516,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
024	Produits de cessions		12 375,00	
	Total des recettes financières	63 461,74	14 891,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	293 461,74	14 891,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		36 932,31	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	28 295,00	25 650,00	
2811 28132	Terrains de gisement Immeubles de rapport	2 919,00 25 376,00	0,00 25 650,00	
тот	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 295,00	62 582,31	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	28 295,00	62 582,31	
тс	DTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	321 756,74	77 473,31	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	150 000,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	10 755,44
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	238 228,75

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-3-B2

	CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
ſ	II - ANNEXES	ll II	
	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1	

	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Crédits de trésorerie (Total)	Date de la décision de	Montant maximum	Montant des	Monta rembours	Encours restant dû au	
		réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorisé au 01/01/N	tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	01/01/N
519	Crédits de trésorerie (Total)						

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
II - ANNEXES	l II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		

					Em	prunts et	dettes	à l'origin	e du cor	ntrat				
Nature	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	premier		Type de		Taux initial			Périodicité	Profil	Possibilité de rembour-	Catégorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)					Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	. (4) .	Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devise	des rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	sement anticipé partiel O/N	d'emprunt (8)
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 735 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 735 000,00									
70003897484	CREDIT AGRICOLE (emprunt)	21/03/2005		05/07/2005	595 000,00	R	EURIBOR	5.43	1.7509		Т	Х	N	A-1
00070516783	CREDIT AGRICOLE (emprunt)	10/05/2011		15/08/2011	300 000,00	R	EURIBOR	1.419	1.39581		Т	Х	N	A-1
00070469997	CREDIT AGRICOLE (emprunt)	13/05/2011	·	10/08/2012	500 000,00	V	EURIBOR	1.415	1.00783		Т	X	N	A-1
10000626653	CREDIT AGRICOLE (emprunt)	25/11/2016	·	05/03/2017	340 000,00	V	EURIBOR	0.42	0.4065		Т	Х	0	A-1
Total général					1 735 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

B-3-4-A22 7

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
II - ANNEXES	l II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2	

					Emprunts	et Dettes	au 01/01/2	018				
Nature	Couverture ?		Catégorie d'emprunt	dû au 01/01/2018			Taux d'inté	rêt	Anr			
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 069 363,92					82 649,27	19 042,09	0,00	3 700,49
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 069 363,92					82 649,27	19 042,09	0,00	3 700,49
70003897484	N	0,00		244 786,27	25,75	R	EURIBOR	3.15244	4 426,44	13 202,76	0,00	3 117,86
00070516783	N	0,00		176 853,84	7,33	R	EURIBOR	1.3619	22 509,19	2 390,13	0,00	279,85
00070469997	N	0,00		329 754,22	9,33	V	EURIBOR	1.00783	33 592,83	2 198,09	0,00	289,50
10000626653	N	0,00		317 969,59	14,17	V	EURIBOR	0.4065	22 120,81	1 251,11	0,00	13,28
Total général		0,00		1 069 363,92					82 649,27	19 042,09	0,00	3 700,49

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)		

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00)								0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00)								0,00	0,00	0,00 %

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ Capital restant dû: En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indices sous jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais BP 2018

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.4
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Indices s	ous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits	4					
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de l'encours	100,00%					
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	1 069 363,92					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5	

	Emprunt couvert		Instrument de couverture										
		Capital				Nature de						Primes év	entuelles
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽¹⁾ straight d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
II - ANNEXES	II	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5	

Instruments de		Effet de l'instrument de couverture										
couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produ depuis l'origine		Catégorie d'emprunt (8)				
	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture			
Total												

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais			
II ANNEVEC		1	

II - ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité au cours de	Dont		
REPARTITION PARTICIPEDIN	l'origine (2)	- / - / N	l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL						
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais			
II - ANNEXES	II]	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.7		
AUTRES DETTES			

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

B-3-4-A27 14

CC Vendée Grand Littoral - 85 - Budget Ateliers Relais	ВР	2018
II - ANNEXES	II]
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

B-3-4-D1 15

SOMMAIRE

- I.Vote du budget p.2 A1 Section de fonctionnement Détail des dépenses
- p.3 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- p.4 p.5 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

	II - Annexes	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.6	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	l x	
p.7	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	l x	
p.9	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	l x	
p.10	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	l x	
p.11	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	l x	
p.13	A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.14	A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	l x	
•	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		l x
	A3 - Etat des provisions		X
	A4 - Etalement des provisions		X
	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
Ì	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		l x
	A6.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Fonctionnement		l x
	A6.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et assainissement - Investissement		l x
	A6.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		l x
	A6.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7 - Etat des charges transférées		X
	A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers		l x
B - E	ngagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		l x
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		l x
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		l x
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		l x
	B1.6 - Etat des engagements reçus		l x
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		l x
	B2.2 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		l x
C - A	utres éléments d'informations		^
U - A	C1 - Etat du personnel		l x
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		l â
	C3.1 - Liste des organismes dans lesquels à ète pris un engagement infancier C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		l â
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxqueis adhere la commune ou retablissement C3.2 - Liste des établissements publics créés		l â
	C3.2 - Liste des etablissements publics crees C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		l â
	C3.3 - Liste des services individualises dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		l â
n n			^
	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.15	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures		X